

# **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE) ET INDUSTRIEL**

**ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX**

**HERBICIDE HYDROSOLUBLE POUR LA SUPPRESSION NON-SÉLECTIVE DES  
MAUVAISES HERBES**

**No. D'HOMOLOGATION 35569 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES.**

**PRINCIPE ACTIF:** glyphosate, 360 grammes d'équivalent acide par litre présent à  
l'état de sel d'isopropylamine.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.**

**LIRE ATTENTIVEMENT L'AVIS AVANT L'ACHAT OU L'UTILISATION. SI  
CES CONDITIONS NE SONT PAS ACCEPTABLES, RETOURNER  
IMMÉDIATEMENT LES CONTENANTS FERMÉS.**

**AGX Pioneer Enterprise Limited**  
**4249 Hudson St., Vancouver, BC, V6H 3B3**

Représentant canadien:

**Hanson Industry Company**  
400 Sangeet Place, Richmond, Ontario K0A 2Z0  
Tel: +1 (519) 702-2185  
Email: [hanshuyou@gmail.com](mailto:hanshuyou@gmail.com)

**CONTENU NET : 1-1000 L**

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

**PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX.**

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant un délai de sécurité de 12 heures. NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités,

PMRA Approved French Label  
Sub. No. 2025-2540, 2025-07-16

ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

## **DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique.

**NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATIONS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

## **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE**

**En cas d'urgence concernant ce produit, appeler** 911

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de AGX Pioneer Enterprise Limited, communiquer avec AGX Pioneer Enterprise Limited au: 1-519-702-2185.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**

## **ÉLIMINATION**

### **CONTENANTS RECYCLABLES**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur

ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS RÉCUPÉRABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Ré-étiquetage ou emballage interdits.

<b>GROUPE</b>	<b>9</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**SOLUTION  
HERBICIDE LIQUIDE  
VANGUARD  
GLYPHOSATE 41 %**

**USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE) ET INDUSTRIEL**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX**

**NO. D'HOMOLOGATION 35569  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**PRINCIPE ACTIF:** Glyphosate, 360 grammes d'équivalent acide par litre, présent à l'état de sel d'isopropylamine

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**AGX Pioneer Enterprise Limited  
4249 Hudson St., Vancouver, BC, V6H 3B3**

Représentant canadien:

**Hanson Industry Company**  
400 Sangeet Place, Richmond, Ontario K0A 2Z0  
Tel: +1 (519) 702-2185  
Email: [hanshuyou@gmail.com](mailto:hanshuyou@gmail.com)

## TABLE DES MATIÈRES

Page(s)

### 1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

### 2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE

#### 2.1 Information

### 3.0 MISES EN GARDE

#### 3.1 Premiers soins

#### 3.2 Renseignements toxicologiques

#### 3.3 Mises en garde Environnementales

#### 3.4 Dangers chimiques ou physiques

#### 3.5 Entreposage

#### 3.6 Élimination

## MODE D'EMPLOI

### 4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 5.0 MÉLANGE ET APPLICATION

#### 5.1 Mises en Garde

#### 5.2 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application

#### 5.3 Zones tampons de pulvérisation

### 6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

#### 6.1 Mauvaises herbes annuelles

#### 6.2 Mauvaises herbes vivaces

#### 6.3 Broussailles ligneuses et arbres

## USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

### 7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

#### 7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %

#### 7.2 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % mélange en réservoir

#### 7.3 Renseignements sur les agents tensio-actifs

#### 7.4 Renseignements supplémentaires importants pour la suppression des mauvaises herbes annuelles

#### 7.5 Suppression des mauvaises herbes croissant parmi les variétés du canola non sensibles au glyphosate (c.à.d. les variétés Roundup Ready<sup>md</sup>)

##### 7.5.1 Mélanges en réservoir

#### 7.6 Suppression des mauvaises herbes croissant parmi les variétés du soya non sensibles au glyphosate (c.à.d. les variétés Roundup Ready<sup>md</sup>)

##### 7.6.1 Mélanges en réservoir

- 7.7 Suppression des mauvaises herbes croissant parmi les variétés de maïs non sensibles au glyphosate (c.à.d. les variétés Roundup Ready<sup>md</sup>)
  - 7.7.1 Mélanges en réservoir
- 7.8 Suppression des mauvaises herbes croissant parmi les variétés des betteraves à sucre non sensibles au glyphosate (c.-à.d. les variétés portant le gène Roundup Ready<sup>md</sup>)
- 8.0 **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**
- 8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %
- 8.2 Remarques spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces
  - 8.2.1 Chiendent
  - 8.2.2 Agents tensio-actifs
  - 8.2.3 Chardon des champs
  - 8.2.4 Linaire vulgaire
  - 8.2.5 Pissenlit
  - 8.2.6 Suppression de luzerne avec un mélange en réservoir de 2,4-D
  - 8.2.7 Toutes les mauvaises herbes vivaces
- 9.0 **TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES**
- 9.1 Avant la plantation – Toutes les cultures
  - 9.1.1 Avant la plantation - Mélanges en Réservoir - le soya
  - 9.1.2 Avant la plantation - Mélanges en Réservoir - le maïs
- 9.2 Traitement de résidus de cultures
- 9.3 Traitement localisé (dans une culture)
  - 9.3.1 Restrictions sur le pâturage
- 9.4 Traitement des terres en jachère
- 9.5 Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol
  - 9.5.1 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec 2,4-D (formulations de l'ester, d'amine)
  - 9.5.2 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec bromoxynil (Pardner)
  - 9.5.3 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec Pursuit<sup>md</sup>
  - 9.5.4 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec MCPA
  - 9.5.5 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec Buctril M<sup>md</sup>
  - 9.5.6 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec MCPA amine
- 9.6 Légumineuses et graminées fourragères
- 9.7 Rénovation des pâturages
- 9.8 Production de semences fourragères
- 9.9 Suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit avant la récolte; suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et gestion de la récolte

## **9.9.1** Guides pour la période d'application avant la récolte

- 9.9.2** Application aérienne avant la récolte
- 9.10** Plantations d'arbres
- 9.11** Vignes, arbres, arbustes fruitiers et autres cultures
- 9.12** Équipement sélectif
  
- 10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES**
- 10.1** Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %
- 10.2** Renseignements sur l'application – terres non agricoles
  - 10.2.1** Traitement terrestre : Tous les usages sur les terres non agricoles
  - 10.2.2** Application aérienne : Pour les emprises industrielles seulement
  - 10.2.3** Suppression de la salicaire pourpre
- 10.3** Équipement sélectif pour tous les usages sur les terres non agricoles
- 10.4** Gazons
- 10.5** Applications par injection pour tous les usages sur les terres non agricoles
- 10.6** Application aux souches

# **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**

## **1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT**

**Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.**

### **LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:**

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes à travail minimal du sol; en post-émergence dans les variétés de canola et soya non sensible au glyphosate, le maïs, c.-à-d les variétés portant le gène Roundup Ready<sup>md</sup>; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble), châtaigniers et noyer de Siebold; les fraises; les raisins, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperges, ginseng Nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

### **LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:**

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

**RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.**

## **2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE**

**En cas d'urgence concernant ce produit, appeler 911**

**Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.**

## **2.1 RENSEIGNEMENTS**

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de AGX Pioneer Enterprise Limited, communiquer avec AGX Pioneer Enterprise Limited au : 1-519-702-2185.

### **3.0 MISES EN GARDE**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
PEUT CAUSER DE L'IRRITATION AUX YEUX.

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant un délai de sécurité de 12 heures. NE PAS entrer ni laisser les travailleurs entrer dans les sites traités jusqu'à ce que le produit pulvérisé soit sec.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### **3.1 PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

### 3.3 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

### 3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

### 3.5 ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des semences et des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

### 3.6 ÉLIMINATION

#### CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS RÉCUPÉRABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne, sauf dans les conditions spécifiées sur cette étiquette. Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans la section 5.3 devraient être respectées.

LE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %  
HERBICIDE est hydrosoluble et se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs classiques industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets

visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

Ce produit peut être mélangé avec (*un engrais, un supplément ou avec*) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec AGX PIONEER ENTERPRISE LIMITED au 1-519-702-2185 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir un désherbage résiduel subséquent, adopter un programme approuvé sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie pendant les 60 minutes suivant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

PMRA Approved French Label  
Sub. No. 2025-2540, 2025-07-16

l'eau a moins d'indication contraire dans ce livret. Pour un résultat optimal, la pulvérisation doit être uniforme et complète. NE PAS pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

**Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique,  
NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.**

**NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats  
aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.**

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % est un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec AGX Pioneer Enterprise Limited au 1-519-702-2185.

## **5.0 MÉLANGE ET APPLICATION**

### **5.1 MISES EN GARDE**

**ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**

**APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.**

**NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.**

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

**REMARQUE:** L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

### **5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION**

#### **MÉLANGE**

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir de solutions à pulvériser la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [consulter aux sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

## ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

### PULVÉRISATEURS À RAMPE

**Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement classique à rampe** – Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

**Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires** – Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

### PISTOLETS ET APPAREILS À GRAND VOLUME (pulvérisations grossières seulement)

**Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés à la rubrique "Mauvaises Herbes Supprimées" (6.0) du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses** – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 1 pourcent de produit dans l'eau (1 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 2 pourcent (2 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application au pistolet, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

### ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les

fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section "Équipement sélectif" (9.12).

## ÉQUIPEMENT AÉRIEN

L'application aérienne peut être utilisée seulement pour la répression des mauvaises herbes avant la récolte ou pour les emprises. Consulter les sections 5.3, 9.9.2 et 10.2.2 pour plus de précisions sur l'application.

### Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximum de perche n'excède pas 65% de l'envergure d'aile. Équipez le type d'un gicleur, la taille et l'orientation doivent être configurées pour fournir une taille VMD de gouttelette dans (la gamme brute (de 400 - 600 microns) ou très brute de 600 - 1000).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. **L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

### Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le guide national d'application de pesticides par aéronef* (élaboré par le comité fédéral/provincial/territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

NE PAS appliquer sur un plan d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons de pulvérisation doivent être respectées.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

### **Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler AGX Pioneer Enterprise Limited au 1-519-702-2185. . Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

L'application de ce produit doit respecter et/ou être conforme aux exigences suivantes :

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 - 100 litres par hectare.

## **5.3 ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION**

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Application aérienne:

Application par aéronef à pilotage conventionnel : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### **Zones tampons de pulvérisation:**

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,

Dans le cas de l'application dans des emprises, aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour protéger les habitats terrestres sensibles. Toutefois, il faut recourir à la meilleure stratégie d'application possible pour réduire la dérive hors cible, en tenant compte des conditions météorologiques (par exemple la direction du vent ou un vent faible) et de l'équipement de pulvérisation (par exemple pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduire la hauteur de pulvérisation au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons de pulvérisation prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons de pulvérisation (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres

<b>Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>			
Pour le traitement présemis pour toutes les cultures. Pâturage établi et jachère d'été. Ginseng - nouveau potager.	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis,	2	1	1
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	1
Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	1	2
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, asperges, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3
<b>Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>			

Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques		3	1	3*
<b>Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques		3	1	30*
<b>Espèces agricoles et méthode d'application aérienne</b>	<b>Type de voilure</b>			
Canola (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe et tournante	3	20	40
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles	Voilure fixe	2	20	35
	Voilure tournante	2	20	30
Graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	Voilure fixe et tournante	1	20	40
Soja (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	3	20	45
	Voilure tournante	3	20	40
Maïs (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	2	20	50
	Voilure tournante	2	20	45
<b>Zones non cultivées et méthode d'application aérienne</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : emprises seulement	Voilure fixe	3	100	NR
	Voilure tournante	3	60	NR

\* Des zones tampons de pulvérisation pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, les servitudes pour services publics, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur les bases militaires.

NR = Non requis

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

## 6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur la dose recommandée), consulter aux sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

## 6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

### GRAMINÉES ANNUELLES

#### **Blé spontané**

*Triticum spp.*

#### **Brome des toits**

*Bromus tectorum*

#### **Digitaire astringente**

*Digitaria ischaemum*

#### **Digitaire sanguine**

*Digitaria sanguinalis*

#### **Échinochloa pied-de-coq**

*Echinochloa crusgalli*

#### **Folle avoine**

*Avena fatua*

#### **Ivraie de Perse**

*Lolium persicum*

#### **Maïs spontané**

*Zea mays*

#### **Orge spontanée**

*Hordeum spp.*

#### **Panic d'automne géciculé**

*Panicum dichotomiflorum*

#### **Panic millet sauvage**

*Panicum miliaceum*

#### **Pâturin annuel**

*Poa annua*

#### **Sétaire géante**

*Setaria faberii*

#### **Sétaire glauque**

*Setaria glauca*

#### **Sétaire verte**

*Setaria viridis*

## AUTRES

### Cuscute

*Cuscuta spp.*

## MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

### Abutilon

*Abutilon theophrasti*

### Amarante à racine rouge

*Amaranthus retroflexus*

### Amarante hybride

*Amaranthus hybridus*

### Bourse-à-pasteur

*Capsella bursa-pastoris*

### Canola (colza) spontané

*Brassica spp.*

### Chénopode blanc

*Chenopodium album*

### Crépis des toits

*Crépis tectorum*

### Érigéron du Canada

*Érigéron canadensis*

### Érodium cicutaire

*Erodium cicutarium*

### Gaillet grateron

*Gallium aparine*

### Kochia à balais

*Kochia scoparia*

### Laiteron potager

*Sonchus oleraceus*

### Laitue scariole

*Lactuca scariola*

### Lin spontané

*Linaria spp.*

### Lampourde glouteron

*Xanthium strumarium*

### Mauve à feuilles rondes

*Malva pusilla*

### Morelle à trois fleurs

*Solanum triflorum*

### Morelle noire de l'est

*Solanum ptycanthum*

### Moutarde des champs

*Sinapis arvensis*

### Ortie royale

*Galeopsis tetrahit*

### Petite herbe à poux

*Ambrosia artemisiifolia*

### Renouée liseron

*Polygonum convolvulus*

### Renouée de Pennsylvanie

*Polygonum pennsylvanicum*

### Renouée persicaire

*Polygonum persicaria*

### Renouée scabre

*Polygonum scabrum*

### Sagesse-des-chirurgiens

*Descurainia sophia*

### Saponaire des vaches

*Saponaria vaccaria*

### Silène noctiflore

*Silene noctiflora*

### Soude roulante

*Salsola pestifer*

### Spargoute des champs

*Spergula arvensis*

### Stellaire moyenne

*Stellaria media*

### Tabouret des champs

*Thlaspi arvense*

### Vesce à feuilles étroites

*Vicia angustifolia*

## 6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

### CAREX ET GRAMINÉES VIVACES

**Brome inerme**

*Bromus inermis*

**Chiendent**

*Agropyron repens*

**Muhlenbergie feuillée**

*Muhlenbergia frondosa*

**Orge queue d'écureuil**

*Hordeum jubatum*

**Pâturin comprimé**

*Poa compressa*

**Pâturin des prés**

*Poa pratensis*

**Quenouille à feuilles larges**

*Typha latifolia*

**Souchet comestible**

*Cyperus esculentus*

### MAUVAISES HERBES VIVACES À LARGES FEUILLES

**Apocyn chanvrin**

*Apocynum cannabinum*

**Armoise absinthe**

*Artemisia absinthium*

**Asclépiade commune**

*Asclepias syriaca*

**Chardon des champs**

*Cirsium arvense*

**Herbe à puce**

*Rhus radicans*

**Laiteron des champs**

*Sonchus arvensis*

**Cranson dravier**

*Cardaria draba*

**Linaigrette**

*Eriophorum chamissonis*

**Linaire vulgaire**

*Linaria vulgaris*

**Liseron des champs**

*Convolvulus arvensis*

**Luzerne**

*Medicago spp.*

**Patience crépue**

*Rumex crispus*

**Pissenlit**

*Taraxacum officinale*

**Renouée japonaise**

*Polygonum cuspidatum*

**Salicaire pourpre**

*Lythrum salicaria*

## 6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

**Aulne**

*Alnus spp.*

**Bouleau**

*Betula spp.*

**Cèdre**

*Thuja spp.*

**Cerisier**

*Prunus spp.*

**Chèvrefeuille velu**

*Lornica villosa*

**Comptonie à feuilles d'asplénie**

*Comptonia peregrina*

**Érable**

*Acer spp.*

**Framboisier/Ronce remarquable**

*Rubus spp.*

**Kalmie à feuilles étroites**

*Kalmia angustifolia*

**Peuplier**

*Populus spp.*

**Pin**

*Pinus spp.*

**Pruche**

*Tsuga spp.*

**Rhododendron du Canada**

*Rhododendron canadense*

**Douglas taxifolié**

*Pseudotsuga spp.*

**Saule**

*Salix spp.*

**Spirée à larges feuilles**

*Spiraea latifolia*

**Symphorine occidentale**

*Symphoricarpos occidentalis*

**Viorne cassinoïde**

*Viburnum cassinoides*

**USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES**

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

**7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES**

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

**7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)</b>
0,75	Jusqu'à 8 cm de hauteur	<p>Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané</p> <p>Canola (colza) spontanée sensible au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles.</li> <li>• • Ajouter 350 mL d'un agent tensioactif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Agral 90®, Ag Surf® ou Companion™ Adjuvant.</li> <li>• S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 1,0 L/ha.</li> </ul>
1,0	8 à 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus</p> <p>Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia à balais*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus.</li> </ul> <p>* Répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression (7.2).</p>
1,25 – 1,9	Jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse</p> <p>Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que gaillet gratteron, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</li> <li>• Consulter la section du mélange en réservoir pour les autres options de suppression (7.2).</li> </ul> <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)</b>
2,25	Jusqu'à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel  Toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que: kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laituron potager, vesce à feuilles étroites	• Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).
3,5	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus	• Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).

†Agral 90 désigne l'agent mouillant et étalant liquide non ionique Agral 90 ou désigne l'agent mouillant et étalant liquide non ionique liquide Agral 90; Ag-Surf désigne l'adjuvant liquide en aérosol Ag-Surf Original d'IPCO ou l'adjuvant liquide en aérosol Weedaway Ag-Surf. Agral est une marque déposée de Syngenta Crop Group Company. Ag-Surf est une marque déposée de la Coopérative Interprovinciale Ltée. Companion est une marque déposée de Corteva Agriscience.

**REMARQUE:** Pour le traitement localisé, les doses de 0,75 à 3,5 litres par hectare sont équivalentes à environ 8 à 35 mL/100m<sup>2</sup>, respectivement.

## **7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % MÉLANGE EN RÉSERVOIR**

**POUR LES TERRES EN JACHÈRES ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL**

**POUR CES MÉLANGES EN RÉSERVOIR, SUIVRE LES INSTRUCTIONS LES PLUS RESTRICTIVES DE CHAQUE ÉTIQUETTE**

<b>MÉLANGE EN RÉSERVOIR</b>	<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)</b>
HERBICIDE	0,75 – 1,0	Céréales spontanées, folle	• Ce mélange en réservoir

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSAT E 41 % + l'herbicide Banvel <sup>md</sup>	+ 0,29	avoine, sétaire verte  Canola (colza) spontanée sensible au glyphosate, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	est homologué <b>pour la terre en jachère seulement</b> . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.  • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.  * Appliquer SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % au taux de 1,0 L/ha seulement.  ** Répression seulement. Consulter les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.  Ajouter un agent tensio-actif à 350 mL/ha conformément à la section 7.3.
SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % + L'Herbicide Pardner <sup>md</sup>	0,75 – 1,0  + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, Canola (colza) spontanée, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, Amarante à racine rouge**, kochia à balais**, folle avoine**	• Ce mélange en réservoir est homologué <b>pour la terre en jachère et les systèmes de travail minimal du sol – blé, orge et avoine seulement</b> . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.  • Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.  * Appliquer SOLUTION HERBICIDE

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			<p>LIQUIDE VANGUARD            GLYPHOSATE 41% au            taux de 1,0 L/ha            seulement pour la            suppression de la renouée            liseron.</p> <p>** Taux de 1,0 L pour la            répression seulement.            Consulter les autres            mélanges en réservoir pour            les options de suppression.</p> <p>Ajouter un agent tensio-actif            à 350 mL/ha conformément            à la section 7.3.</p>
SOLUTIO N HERBICID E LIQUIDE VANGUA RD GLYPHOS ATE 41 % + 2,4-D <sup>A</sup>	1,25 – 1,9  + 0,6 – 0,9 <sup>4</sup> ou 1,2 – 1,5 <sup>5</sup>	<p>Céréales spontanées, folle            avoine, sétaires verte, brome            des toits, sétaires géante,            ivraie de Perse</p> <p>Canola (colza) spontané            (sauf pour Roundup Ready),            moutarde des champs,            sagesse-des-chirurgiens,            amarante à racine rouge,            renouée persicaire, tabouret            des champs, kochia à balais,            chénopode blanc, ortie            royale, soude roulante, lin            spontané, petite herbe à            poux*, érigéron du Canada,            renouée liseron**, crépis            des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané            Roundup Ready (1 à 4            feuilles)<sup>4</sup>, bardanette            épineuse<sup>4</sup>, barbane<sup>4</sup>,            lampourde glouteron<sup>4</sup>,            plantain majeur<sup>4</sup>, vergerette            annuelle<sup>4</sup>, caméline faux            lin<sup>4</sup>, fausse herbe à poux<sup>4</sup>,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</li> <li>• Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</li> <li>• Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</li> </ul> <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>4</sup> Appliquer 2,4-D au taux de</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		<p>salsifis majeur<sup>4</sup>, moutarde<sup>4</sup> (sauf pour moutarde des chiens et moutarde tanaïs), laitue scariole<sup>4</sup>, herbe à poux<sup>4</sup>, ansérine de Russie<sup>4</sup>, bourse-à-pasteur<sup>4</sup>, la grande ortie<sup>4</sup>, mélilot<sup>4</sup>, euphorbe à feuilles de thym<sup>4</sup>, radis sauvage<sup>4</sup>, tournesol<sup>4</sup></p> <p>Canola (colza) spontané Roundup Ready (4 à 6 feuilles)<sup>5</sup>, laiteron potager<sup>5</sup>, stellaire moyenne<sup>5</sup>, pourpier potager<sup>5</sup>, moutarde des chiens<sup>5</sup>, moutarde tanaïs<sup>5</sup>, chénopode glauque<sup>5</sup>, séneçon vulgaire<sup>5</sup>, galinsoga cilié<sup>5</sup>, épervière<sup>5</sup>, prunelle vulgaire<sup>5</sup>, renouée des oiseaux<sup>5</sup>, lépidie densiflore<sup>5</sup>, matricaire odorante<sup>5</sup>, amarante fausse-blite<sup>5</sup>, pourpier petite oseille<sup>5</sup>, renouée scabre<sup>5</sup>, amarante blanche<sup>5</sup>, abutilon<sup>5</sup>, Canola (colza) spontané<sup>5</sup></p>	<p>0,6 – 0,9 L/ha (280 - 420 g m.a./ha).</p> <p><sup>5</sup> Appliquer 2,4-D au taux de 1,2 à 1,5 L/ha (560 à 700 g m.a./ha).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée pour <b>le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle.</b></li> </ul>
<p>SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % + 2,4-D<sup>B</sup></p>	<p>0,75 – 1,0  + 1,2</p>	<p>Céréales spontanées, folle avoine* et sétaire verte*</p> <p>Canola (colza) spontané, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais</p> <p>Chénopode blanc**, soude roulante**</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce mélange en réservoir est homologué <b>pour la terre en jachère seulement.</b> Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</li> <li>• Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</li> </ul> <p>* Appliquer SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			<p>au taux de 1,0 L/ha seulement pour la suppression de la folle avoine et de la sétaire verte.</p> <p>**Répression seulement. Consulter les autres mélanges en réservoir pour les options de suppression.</p> <p>Ajouter un agent tensio-actif à 350 mL/ha conformément à la section 7.3.</p>
<p>SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSAT E 41 %</p> <p>+  MCPA<sup>C</sup> formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence</p>	<p>1,25 – 1,9</p> <p>+  0,5 – 0,7<sup>1</sup> OU 0,5 – 1,0<sup>2</sup></p>	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse.</p> <p>Canola (colza) spontané sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)<sup>1,2</sup>, bardanette épineuse<sup>3</sup>, barbane<sup>3</sup> (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin<sup>3</sup>, sagesse-des-chirurgiens<sup>3</sup>, chénopode blanc<sup>3</sup>, moutardes<sup>3</sup> (sauf des chiens</p>	<p>Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</p> <p>*NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>1</sup> Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 - 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		<p>et tanaïse), laitue scariole<sup>3</sup>,            herbe à poux<sup>3</sup>, amarante à            racine rouge<sup>3</sup>, ansérine de            Russie<sup>3</sup>, bourse-à-pasteur<sup>3</sup>,            tarbouret des champs<sup>3</sup>,            vesce<sup>3</sup>, radis sauvage<sup>3</sup>,            tournesol<sup>3</sup>.</p>	<p>les pois des champs.</p> <p><sup>2</sup> Appliquer MCPA au taux            de 0,5 – 1,0 L/ha (250-500 g            m.a./ha) avant le blé,            l'avoine, l'orge, le maïs-            cultivé MCPA<sup>C</sup>            le blé d'inde MCPA<sup>C</sup>            le seigle et le lin.</p> <p><sup>3</sup> Appliquer MCPA au taux            de 0,7 – 1,0 L/ha (350-500 g            m.a./ha) seulement.</p> <p>Ce mélange en réservoir            peut être appliqué avant le            semis pour <b>le blé, l'orge, le            seigle, l'avoine, le maïs-            cultivé MCPA<sup>C</sup>            le blé d'inde MCPA<sup>C</sup>            le lin et le pois des champs            MCPA<sup>C</sup></b></p>
<p>SOLUTIO            N            HERBICID            E            LIQUIDE            VANGUA            RD            GLYPHOS            ATE 41 %            +            Bucril M</p>	<p>1,25 – 1,9            +            0,5 – 1,0<sup>1</sup></p>	<p>Céréales spontanées, folle            avoine, sétaire verte, brome            des toits, sétaire géante,            ivraie de Perse.</p> <p>Canola (colza) spontané            (sauf pour Roundup Ready),            moutarde des champs,            sagesse-des-chirurgiens,            amarante à racine rouge,            renouée persicaire, tabouret            des champs, kochia à balais,            chénopode blanc, ortie            royale, soude roulante, lin            spontané, petite herbe à            poux*, érigéron du Canada,            renouée liseron**, crépis            des toits***.</p>	<p>Pour de meilleurs résultats,            la hauteur des mauvaises            herbes devrait être inférieure            à 15 cm et en pleine            croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes            dépassent 8 cm de hauteur,            utiliser une dose plus forte.</p> <p>Aucun agent tensio-actif            n'est exigé.</p> <p>* NE PAS utiliser ces taux            contre des plantes plus de 8            cm de hauteur.</p> <p>** Entre le stade de 3-4            feuilles, utiliser au taux de</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
		<p>Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)<sup>1,2</sup></p> <p>Jusqu'au stade de 4 feuilles<sup>2</sup>: renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais<sup>3</sup>, soude roulante<sup>3</sup>, matricaire inodore<sup>4</sup>, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron, abutilon<sup>5</sup>, neslie paniculée, morelle noire d'Amérique.</p> <p>Jusqu'au stade de 6 feuilles<sup>2</sup>: morelle à trois fleurs.</p> <p>Jusqu'au stade de 8 feuilles<sup>2</sup>: renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, velar fausse-girolée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire.</p> <p>Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)<sup>2</sup>: chardon des champs, laiteron des champs.</p>	<p>1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>1</sup> Buctril M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280-560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées.</p> <p><sup>2</sup> Buctril M au taux de 1,0L/ha (560 g m.a./ha) seulement.</p> <p><sup>3</sup> Traiter avant que les mauvaises herbes aient 5 cm du haut.</p> <p><sup>4</sup> Annuelles printanières seulement.</p> <p><sup>5</sup> Traiter avant que les mauvaises herbes aient 8 cm du haut.</p> <p>Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour <b>le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'avoine, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, chiendent à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque</b></p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			<p><b>rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, fétuque élevée, brome des prés, agropyre de rivage et le alpiste roseau.</b></p>
<p>SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % + MCPA amine (formulation de 500 g/L, pour les autres formulations, régler les taux en conséquence)</p>	<p>1,25 – 1,9  + 0,5 – 0,7</p>	<p>Céréales spontanées, folle avoine, sétaires verte, brome des toits, sétaires géante, ivraie de Perse.</p> <p>Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***</p> <p>Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)<sup>3</sup>, bardanette épineuse<sup>4</sup>, bardane<sup>4</sup> (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin<sup>4</sup>, sagesse-des-chirurgiens<sup>4</sup>, chénopode blanc<sup>4</sup>, moutardes<sup>4</sup> (sauf des chiens et tanaïs), laitue scariole<sup>4</sup>, herbes à poux<sup>4</sup>, amarante à racine rouge<sup>4</sup>, ansérine de Russie<sup>4</sup>, bourse-à-pasteur<sup>4</sup>, tabouret des champs<sup>4</sup>, vesce<sup>4</sup>, radis sauvage<sup>4</sup>, tournesol<sup>4</sup>.</p>	<p>Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.</p> <p>Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.</p> <p>Aucun agent tensio-actif n'est exigé.</p> <p>*NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p>*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,9 L/ha.</p> <p><sup>3</sup> MCPA amineau taux de 0,5 - 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant les lentilles et les pois chiches.</p> <p><sup>4</sup> MCPA amine au taux de 0,7 (350 g m.a./ha) seulement.</p> <p>Ce mélange en réservoir</p>

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
			<p>peut être appliqué avant le semis pour <b>les lentilles et les pois chiches</b>. Dans des conditions de sécheresse, d'ensemencement profond et/ou les brèves pluies après l'ensemencement peuvent causer des dommages aux jeunes plantes naissantes dans les recouvrements du pulvérisateur.</p>

♦ Pour la suppression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau “**Suppression des mauvaises herbes vivaces**” (8.1).

<sup>B</sup> 0,56 kilogrammes m.a./ha (2,4-D). <sup>B</sup>, <sup>A</sup> Pour les autres mélanges de 2,4-D régler les taux en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

<sup>C</sup> Utiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le semis du maïs et des pois des champs.

Banvel II est une marque déposée de BASF Corporation.

Pardner et Buctril sont des marques déposées de Bayer.

### **7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS**

**Agent tensio-actif** – Tous les mélanges en cuve comprenant le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % en vue de supprimer les mauvaises herbes annuelles peuvent nécessiter l'ajout d'un tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, agent mouillant et étalant liquide non ionique, Agral 90, IPCO Ag-Surf Original, Weedaway Ag-Surf Liquid Spray Adjuvant ou Companion Adjuvant. Consulter la section 7.2 pour les recommandations. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres par hectare, dans 50 à 100 litres d'eau propre.

### **7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES**

SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %, appliqué seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanées des cultures portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées tardivement, dans certaines situations.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0).

### **7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA NON SENSIBLE AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)**

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % AUX SEULES VARIÉTÉS DE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections “**Renseignements généraux**” (4.0) et “**Mélange et application**” (5.0) respectivement.
- Appliquer SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % seulement au canola non sensible au glyphosate, tel qu’indiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.
- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % à un stade avancé (feuilles 4 à 6) de la culture. Ce flétrissement de courte durée n’affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d’application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola non sensibles au glyphosate.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LE CANOLA PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY**

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d’eau/ hectare)</b>
0,825 – 1,875	0 à 6 feuilles	<p><b><u>Graminées annuelles</u></b>            Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontané, échinochloa pied-de-coq</p> <p><b><u>Annuelles à feuilles larges</u></b>            Tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une répétition des applications peut s’avérer nécessaire si une seconde vague de germination des mauvaises herbes a lieu avant la fermeture du couvert.</li> <li>• Veiller à ce que les plants n’aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</li> </ul> <p><b>* La dose de 1,25 L/ha permet la suppression de ces mauvaises herbes à n’importe quel stade de croissance des plants.</b> La dose inférieure permet de supprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le</p>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/ hectare)
		<p>fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium circulaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes***</p> <p><b><u>Vivaces (répression)**</u></b>            Chardon des champs, laiteron des champs, pissenlit</p> <p><b><u>Vivaces (suppression tout au long de la saison)</u></b>            Chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardon des champs****, laiteron des champs****</p>	<p>silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6 feuilles.</p> <p><b>** Seulement une application à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</b></p> <p><b>*** Une application de rappel à la dose de 1,25 L/ha est nécessaire.</b></p> <p><b>**** Deux applications successives à une dose de 1,25 L/ha sont requis ou une seule application de 1,875 L/ha.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une application de rappel, veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</li> <li>• Une dose maximum de 2,5 L/ha est permise après la levée de la culture.</li> </ul>

### 7.5.1 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

L'herbicide Lontrel 360 peut être mélangé avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % pour la suppression des parties aériennes des chardons des champs tout au long de la saison et la suppression de renouée liseron croissant parmi les variétés de canola non sensibles au glyphosate (c.-à-d. les variétés Roundup Ready). L'herbicide Lontrel 360 peut être appliqué dans 100 litres d'eau par hectare à la dose de 0,28 litres par hectare avec 1,25 litres par hectare du SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Faire les applications lorsque le canola a atteint le stade de 2 à 6 feuilles de croissance. Consulter l'étiquette de l'herbicide Lontrel 360 et l'étiquette du SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % pour plus de précisions sur les mauvaises herbes supprimées, les directives d'application, volume d'eau, et les précautions à prendre.

**7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)**

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % AUX SEULES VARIÉTÉS DE SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

NE PAS appliquer par voie aérienne.

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)</b>
2,5	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa, pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, asclépiade commune*, souchet comestible*, panic d'automne, panic millet, folle avoine,	<p><sup>1</sup> Une seule application de 2,5 L/ha pour répression seulement.</p> <p><sup>2</sup> Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes, le liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application utiliser deux application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une deuxième application de 2.5 deuxième L/ha améliorera la suppression dans des infestations Lourdes.</li> <li>• Il est possible de faire une deuxième application de 2,5 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plantes</li> </ul>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)</b>
		<p>orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet gratteron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits</p> <p>L'asclépiade commune<sup>1,2</sup>, souchet comestible<sup>1,2</sup>, liseron des champs<sup>2</sup>, chardon des champs<sup>3</sup>, laiteron des champs<sup>3</sup>, muhlenbergie feuillée<sup>3</sup></p>	<p>n'aient pas dépassé la fin de la floraison.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm</li> <li>• Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.</li> <li>• Le chardon des champs, le laiteron des champs devraient être en croissance active, du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm.</li> <li>• La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm.</li> <li>• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.</li> </ul>
5,0	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus ainsi que la morelle de la Caroline <sup>3</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le taux de 5,0 L/ha seulement une fois durant la saison.</li> <li>• L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm</li> <li>• Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.</li> <li>• Les mauvaises herbes qui ne sont</li> </ul>

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/hectare)</b>
			<p>pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.</p> <p><sup>3</sup> Pour la suppression de la morelle de la Caroline (<i>Solanum carolinense</i>) pour la saison complète, appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles. Utiliser 5,0 litres par hectare. Alternativement, deux applications séquentielles de 2,5 litres par hectare suivies de 2,5 litres par hectare suffiront. Pour obtenir des meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application.</p>

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

### 7.6.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

#### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Pursuit**

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % à dose de 2,5 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage. L'herbicide Pursuit peut être appliqué dans 100 – 200 litres d'eau propre par hectare à la dose de 0,16 – 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifoliée du soya Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommandée pour de fortes infestations de mauvaises herbes. Ce mélange en réservoir est recommandé surtout pour le soya Roundup Ready semé à des espacements de plus de 50 centimètres (20 pouces) où l'on veut effectuer une seule application.

**Mélange:** Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange en cuve de le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de soya non sensibles au glyphosate.

Une seule application par saison de le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % à 2,5 litres par hectare mélangée en cuve avec l'herbicide Pursuit à 0,16 à 0,21 litre par hectare est permise.

Consulter l'étiquette de Pursuit pour toute information supplémentaire sur la sécurité et la manutention de ce produit.

◆ • Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur sera non constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Assure II est une marque déposée d'AMVAC Canada ULC

### **La suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready**

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Utiliser par hectare 2,5 à 5,0 litres de le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et 0,25 - 0,38 litre d'herbicide Assure II.

La plus forte dose d'Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange : Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Assure II, puis ajouter le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et de l'herbicide Assure II au soya portant le gène Roundup Ready (non sensible au glyphosate).

Lire sur l'étiquette de l'herbicide Assure II les autres précautions et instructions de manipulation.

### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Assure II**

<b>Taux</b>	<b>Stade de croissance du plant</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Commentaires</b>
2,5–5,0 L/ha SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % + 0,25 - 0,38 L/ha L'herbicide Assure II	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison.	Du maïs spontané portant le gène Roundup Ready.  Appliquer au stade de 2 à 6 feuilles du maïs.	Consulter les renseignements supplémentaires après ce tableau.

\* Si désiré, Sure Mix peut être ajouté à ce mélange de réservoir.

### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % plus Classic Herbicide\***

Pour une suppression tout au long de la saison, du pissenlit, du laiteron potager et du souchet comestible, appliquer l'herbicide Classic 25 DF au taux de 36 grammes par hectare plus le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % à raison de 2,5 litres par hectare\*. Ajouter un agent tensio-actif non ionique tel qu'Agral 90, Citowett plus, ou Ag-Surf à raison de 0,2% v/v. Appliquer quand le soya est à l'étape 1-3 trifoliée; quand les pissenlits et les laitérons potagers sont moins de 15 centimètres de hauteur et de largeur; et quand le souchet comestible à l'étape de 8 feuilles. EMPLOYER CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR SEULEMENT SUR LE SOYA AVEC LE TRAIT ROUNDUP READY®.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Classic pour des renseignements sur les mélanges en réservoir et sur les précautions d'utilisation incluant les instructions sur la replantation avec d'autres cultures.

- Employer ce mélange en réservoir seulement dans les cas d'infestation sévère de souchet comestible

Pursuit est une marque déposée de BASF. Corporation II est une marque déposée de AMVAC Canada ULC, et Classic est une marque déposée de Corteva Agriscience Canada Company.

#### **7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY)**

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % AUX SEULES VARIÉTÉS DE MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

NE PAS appliquer par voie aérienne.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
2,5	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	<p>Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa, pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage</p> <p>Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs, soude roulante, Canola (colza) spontané sensible au glyphosate, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits</p> <p>L'asclépiade commune<sup>1,2</sup>, souchet</p>	<p><sup>1</sup> Une seule application de 2,5 L/ha pour la répression seulement.</p> <p><sup>2</sup> Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes, le liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application utiliser deux application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une deuxième application une de 2.5 L/ha améliorera la suppression dans des infestations lourdes.</li> <li>• Il est possible de faire une deuxième application de 2,5 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial.</li> <li>• Pour la deuxième application, vérifier à ce que le maïs n'ait pas dépassé le stade à huit feuilles.</li> <li>• L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm</li> <li>• Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.</li> <li>• Le chardon des champs et le laitron des champs</li> </ul>

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DU PLANT	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)
		comestible <sup>1,2</sup> , mauve à feuilles rondes <sup>2</sup> , liseron des champs <sup>2</sup> , chardon des champs <sup>3</sup> , laiteron des champs <sup>3</sup> , muhlenbergie feuillée <sup>3</sup>	<p>devraient être en croissance active, du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm.</li> <li>• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.</li> </ul>
5,0	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le taux de 5,0 L/ha seulement une fois durant la saison.</li> <li>• L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm</li> <li>• Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.</li> <li>• Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.</li> </ul>

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

### 7.7.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour le mélange en réservoir, ajouter l'atrazine ou l'herbicide Marksman selon les instructions indiquées sur l'étiquette du produit et ensuite SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % selon les instructions de cette étiquette (section 5). Lire les étiquettes de

produits de l'atrazine et de l'herbicide Marksman pour les autres précautions et instructions de manipulation.

NE PAS appliquer par voie aérienne

<b>TAUX (L/ha)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DU PLANT</b>	<b>MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ♦</b>	<b>COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L d'eau/ha)</b>
2,5 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % + 0,75-1,0 kg ai/ha atrazine*	Jusqu'au stade de la 5 <sup>e</sup> feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte dose d'atrazine contre les fortes infestations de mauvaises herbes.
2,5 SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % + 2,5-3,7 L'herbicide Marksman	Jusqu'au stade de la 5 <sup>e</sup> feuille inclusivement.	Suppression résiduelle du chénopode blanc, amarante à racine rouge, petite herbe à poux, abutilon.	Le mélange en réservoir devrait être utilisé seulement lorsqu'une seule application est désirée. Utiliser la plus forte dose de l'herbicide Marksman contre les fortes infestations de mauvaises herbes.

\* Les doses de 0,75 – 1,0 kg par hectare d'équivalent acide d'atrazine sont équivalentes à 1,56 – 2,08 L/ha Aatrex Liquid 480.

Aatrex est une marque déposée de Syngenta Group Company.

Marksman est une marque déposée de BASF Corporation.

♦ Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

### **7.8 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DES BETTERAVES À SUCRE NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY<sup>MD</sup>)**

**AVERTISSEMENT: APPLIQUER SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (C.-À-D. LES VARIÉTÉS PORTANT LE GÈNE ROUNDUP READY).**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES BETTERAVES À SUCRE SENSIBLES AU GLYPHOSATE.**

NE PAS appliquer par voie aérienne.

**Pour la suppression des mauvaises herbes levées dans les betteraves à sucre non sensibles au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready) appliquer 1,25 – 2,5 litres par hectare de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Consulter les sections, « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).**

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % supprime les mauvaises herbes levées jusqu'à 15 cm de hauteur.**

**Ne pas dépasser quatre applications de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % dans une culture de betteraves à sucre non sensibles au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready). Attendre au moins 10 jours entre les applications.**

**Ne pas récolter dans les 30 jours suivant le dernier traitement dans les betteraves à sucre non sensibles au glyphosate (c.-à-d. les variétés portant le gène Roundup Ready) depuis émergence jusqu'au stade avancé de végétation.**

## **8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**

**TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

## **8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**

MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSAT E 41 % (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
<b>Chiendent</b> (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.</li> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement.</li> <li>• Consulter les notes à la rubrique "<b>Chiendent</b>" de la section 8.2.1 pour plus d'informations.</li> <li>• Pour les volumes d'eau supérieurs (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous.</li> </ul>
<b>Chiendent</b> (suppression à long terme, infestations sévères, des plus forts volumes d'eau)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5 – 7,0	50 – 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement.</li> <li>• Les doses les plus fortes donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (i.e., 150-300 L/ha).</li> <li>• Consulter les notes à la rubrique "<b>Chiendent</b>" de la section 8.2.1 pour plus de précisions.</li> </ul>
<b>Chardon des champs</b>	Stade de la rosette (terres en	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec</li> </ul>

MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSAT E 41 % (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
	jachère)			des buses à jet plat.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement.</li> <li>• Consulter les notes à la rubrique “<b>Chardons des champs</b>” de la section 8.2.3 pour plus d’informations.</li> </ul>
<b>Chardon des champs</b>	Stade du bouton ou après	4,75 – 7,0	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement.</li> </ul>
<b>Liseron des champs</b>	Pleine floraison ou après	7 - 12	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.</li> </ul>
<b>Asclépiade commune*</b>	Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 – 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter la section 9.9 “<b>Application avant la récolte</b>” pour plus d’informations.</li> </ul>
	Stade du bouton à la pleine floraison	12	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.</li> <li>• Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace.</li> <li>• Les plants d’asclépiade commune ne sont pas nécessairement tous à la bonne étape pour la suppression, par conséquent des traitements de rappel peuvent s’avérer nécessaires.</li> </ul>

MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % (L/ha)	VOLUM E D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
<b>Linaire vulgaire</b>	<p>Stade végétatif (terre en jachère)</p> <p>Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)</p>	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.</li> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours suivant le traitement des terres en jachère.</li> <li>• Consulter les notes à la rubrique "<b>Linaire vulgaire</b>" de la section 8.2.4 ou 9.9 "<b>Application avant la récolte</b>" pour plus de précisions.</li> </ul>
<b>Luzerne</b>	<p>Tôt au stade de bouton à la pleine floraison</p> <p>Applications à l'automne seulement</p>	3,7 – 5,0	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement.</li> <li>• Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées.</li> <li>• Pour les applications printanières et la suppression dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, consulter la section 8.2.6.</li> </ul>
<b>Pissenlit</b>	<p>&lt; 15 cm</p> <p>&gt; 15 cm</p> <p>Stade du bouton à la pleine floraison (avant</p>	<p>2,5</p> <p>3,75 – 5,0</p> <p>2,5</p>	<p>50 – 100</p> <p>50 – 300</p> <p>50 – 100</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux.</li> <li>• Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations</li> </ul>

MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSAT E 41 % (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	COMMENTAIRES
	la récolte)			sévères.  • Consulter la section 8.2.5 “ <b>Pissenlit</b> ” pour plus d’informations.  • Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 “ <b>Avant la récolte</b> ” pour plus d’informations.
<b>Orge queue d’écureuil</b>	Du semis à l’épiaison	2,5 – 5,0	50 - 100	• Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol.  • Appliquer de plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l’infestation est massive.
<b>Autres vivaces</b> (Consulter la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l’épiaison ou du bouton	7 - 12	100 - 300	• Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.

\* **REMARQUE:** Pour le traitement localisé, appliquer 120 millilitres du produit dilué dans 5 litres d’eau propre aux 100 m<sup>2</sup>. (Les doses de 2,5 à 12 litres par hectare sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100m<sup>2</sup>, respectivement).

## 8.2 REMARQUES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

### 8.2.1 CHIENDENT

**Pour la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne:** appliquer au printemps 2,5 litres par hectare de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des plants de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

**REMARQUE:** Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.

**Pour les cultures fourragères,** appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

**S'il survient une gelée,** attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

### **8.2.2 AGENTS TENSIO-ACTIFS**

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % aux fins de suppression du chiendent:

Agral 90 Agent mouillant et étalant liquide non ionique  
Agral 90 Agent mouillant et étalant liquide non ionique  
IPCO Ag-Surf Original  
Adjuvant liquide en spray Weedaway Ag-Surf  
Adjuvant Companion

**Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensio-actif concernant l'utilisation de ce produit.**

### **8.2.3 CHARDON DES CHAMPS**

**Suppression du chardon des champs au stade de la rosette:** Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

**REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère** à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

### **SOLUTION D'HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % PLUS L'HERBICIDE BANVEL MÉLANGES EN CUVE**

Pour la suppression du chardon des champs (et le laiteron des champs) des terres en jachère ou pour les résidus de culture, appliquer 1,7 litre par hectare de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et 1,25 litre par hectare d'herbicide Banvel dilués dans 100 à 200 litres par hectare d'eau propre. De plus, ajouter 350 millilitres par hectare d'un agent tensioactif non ionique homologué pour ce produit, comme Agral 90, agent mouillant et étalant liquide non ionique, IPCO Ag-Surf Original ou l'adjuvant Companion.

Pour de meilleurs résultats des terres en jachère, travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 centimètres, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur les résidus de culture, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée destructrice.

**REMARQUE:** Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs-cultivé, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1er septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

#### **8.2.4 LINAIRE VULGAIRE**

**Suppression de liniaire vulgaire au stade végétatif des terres en jachère.** Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser la liniaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

**REMARQUE:** On peut traiter la liniaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

#### **8.2.5 PISSENLIT**

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

### **8.2.6 SUPPRESSION DE LUZERNE AVEC UN MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE 2,4-D**

L'ajout de 2,4-D peut améliorer l'élimination de la luzerne dans les cas où la suppression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol avec application printanière d'herbicide sur les terrains très infestés.

Pour le désherbage automnal des peuplements établis de luzerne, appliquer par hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 2,5 à 5,0 litres de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre. (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence).

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litres de 2,4-D avec 2,5 à 5,0 litres de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % par hectare. Après une application printanière de ce mélange en réservoir, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % quand les herbes vivaces pullulent.

### **8.2.7 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES**

**Stade de croissance:** Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section "**Suppression des mauvaises herbes vivaces avec SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**" (8.1).

**Type de buse:** Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe classique, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

**Rhizomes inactifs:** La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

**Fauche:** La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

**Travail du sol:** Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler

le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (consulter les tableaux des recommandations (sections 7,1 et 8,1) pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe).

**En cas de pluie:** Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel pour la suppression des mauvaises herbes. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

**Regain provenant des graines:** Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

**Gelée:** Une gelée destructrice avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

## **9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES**

**TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.**

**NE PAS appliquer par voie aérienne, SAUF POUR L'APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE (SECTION 9.9.2).**

**SUIVRE L'ÉTIQUETTE PLUS RESTRICTIVE POUR L'APPLICATION DE CES MÉLANGES DE RÉSERVOIR.**

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, de canola (colza), des pois, des lentilles, de soya, des haricots communs secs, de lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), et des fourrages, et sur les terres en jachères. On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés de maïs, de canola ou de soya qui portent le gène Roundup Ready (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).**

## **9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES**

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

### **9.1.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR\* - LE SOYA**

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMANDATIONS SUR LE RÉENCÈMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.**

#### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Pursuit**

SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Pursuit peut être appliqué le semis mais avant l'émergence de la culture. SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette lorsqu'appliqué suivant les instructions (se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %). L'herbicide Pursuit supprimera les mauvaises herbes germant du semis.

SEULEMENT DU SOYA, DES HARICOTS BLANCS, DES HARICOTS COMMUNS, DES POIS DE TRANSFORMATION, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS ET DU BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. DU BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE PLANTÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT SUR LE SOYA, MAIS PAS PLUS TÔT QUE 100 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS L'ÉMERGENCE DE LA RÉCOLTE

#### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE DE GLYPHOSATE VANGUARD À 41 % plus métribuzine (granulés dispersibles d'herbicide Sencor 75 DF, Sencor 480F ou Lexone DF)**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles de plus de 4 cm de hauteur dans le soja, appliquez le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % en mélange en cuve avec les granulés dispersibles d'herbicide Sencor 75 DF, Sencor 480F ou Lexone DF comme application de surface avant la plantation ou avant la levée de la culture.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Dual Magnum ou L'herbicide Dual II Magnum**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya. Appliquer SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,15-1,75 L/ha en traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en traitement de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Utiliser des taux plus élevés SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum plus métribuzine (granulés dispersibles herbicides Sencor 75 DF, Sencor 480F ou Lexone DF)**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya. Appliquer un traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou comme traitement avant l'émergence de la culture. Des mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Lorox L ou l'herbicide Afolan F**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquez le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % plus l'herbicide Lorox L ou l'herbicide Afolan F après le semis mais avant la levée de la culture.

## **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Axiom DF**

Herbicide granulaire dispersible dans l'eau à 68 % Traitement de pré-semis de surface:

Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement d'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF à 68 % en mélange en cuve avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE à 41 %. Appliquer l'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF à 68 % dans un minimum de 200 L/ha de volume total.

Traitement de pré-émergence:

Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % plus l'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF 68 % peut être appliqué à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

**Travail de conservation du sol:** Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

### **9.1.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR\* - LE MAÏS**

**MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMANDATIONS SUR LE RÉENSEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.**

#### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Dual Magnum ou L'herbicide Dual II Magnum**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % dans le mélange en cuve avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à raison de 1,25 à 1,75 L/ha en traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en prélevée avant l'émergence de la culture.

L'utilisation sur le maïs est pour l'ESTDU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Utiliser des taux plus élevés de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

#### **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum plus l'herbicide Aatrex Liquid 480**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles dans le

PMRA Approved French Label  
Sub. No. 2025-2540, 2025-07-16

maïs. Appliquer SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE  
41 % dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II  
Magnum à un taux de 1,25  
- 1,75 L/ha plus l'herbicide liquide Aatrex 480 à un taux de 2,1-3,1 L/ha

comme pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou une application de pré-émergence avant l'émergence de la récolte. NOTE: L'utilisation sur le maïs est pour L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Utiliser des taux plus élevés de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Primextra II Magnum**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs, appliquer le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et l'herbicide Primextra II Magnum comme traitement de pré-semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture. Ce mélange en cuve requiert l'utilisation d'un agent tensioactif, tel que l'agent mouillant et étalant liquide non ionique Agral 90 ou l'IPCO Ag-Surf Original.

Consulter la section 8.2.2 (Tensioactif) et les instructions de mélange pour plus d'informations.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %. Utiliser des taux plus élevés de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec l'herbicide Lorox L ou l'herbicide Afolan F**

Pour le brûlage et le contrôle résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquez la SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % plus l'herbicide Lorox L ou l'herbicide Afolan F après le semis maïs avant la levée de la culture.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec  
Converge Pro ou l'herbicide Converge 75 WDG**

Traitement de pré-semis de surface: L'herbicide CONVERGE 75 WDG peut être appliqué à la surface du sol jusqu'à 14 jours avant le semis. L'herbicide CONVERGE 75 WDG doit être mélangé en cuve avec de l'atrazine en application de surface avant le semis. En présence de mauvaises herbes au moment de l'application, le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut être ajoutée au traitement par l'herbicide Converge Pro ou Converge 75 WDG + atrazine pour le brûlage et le contrôle des mauvaises herbes. NE PAS incorporer.

Traitement de pré-émergence: L'herbicide Converge Pro ou Converge 75 WDG peut également être appliqué après l'ensemencement jusqu'avant l'émergence de la récolte. L'atrazine et/ou le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peuvent être mélangées en cuve avec les applications de prélevée de l'herbicide Converge Pro ou Converge 75 WDG.

Appliquer Converge Pro à raison de 165 à 220 ml par hectare, ou l'herbicide Converge 75 WDG à raison de 105 à 140 g par hectare, mélangé en cuve avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % à raison de 2,5 litres par hectare pour le brûlage et le contrôle des mauvaises herbes levées dans tous les systèmes de travail du sol et pour une meilleure maîtrise du pissenlit établi dans les systèmes de travail du sol sans labour. Un mélange en cuve à trois voies de Converge Pro ou de l'herbicide Converge 75 WDG + atrazine + le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut être utilisé pour assurer une lutte résiduelle contre les mauvaises herbes énumérées dans la section Converge Pro ou Converge 75 WDG + atrazine.

**SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec  
l'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF 68 %**

Traitement de pré-semis de surface: Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail de sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement d'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF 68 % dans le mélange en cuve avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41%. Appliquer l'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF 68 % dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Traitement de pré-émergence: Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % plus l'herbicide granulaire dispersible dans l'eau Axiom DF 68 % peut être appliquée à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol: Appliquer ce mélange en cuve dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Sencor et Axiom sont des marques déposées de Bayer.

Lexone est une marque déposée de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées.

Dual, Magnum et Primextra sont des marques déposées du groupe Syngenta..

## 9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué aux résidus de culture, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que les mauvaises herbes repoussent jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver la repousse ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée destructrice avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

## 9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance tel qu'indiqué dans les tableaux de recommandations « Suppression des mauvaises herbes » (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 1 pourcent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 2 pourcent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 1 pourcent consiste en 1 litre de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 1 ou 2 pourcent devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec pistolet ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la section "Équipement d'application" (5.2).

### 9.3.1 RESTRICTIONS SUR LE PÂTURAGE

Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. La culture qui se trouve dans l'endroit traité périra. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA DIFFUSION DE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAITRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

## 9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret.

Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.

### **9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT LES CÉRÉALES, LES OLÉAGINEUSES, LES LÉGUMINEUSES, LES FOURRAGES, LE MAÏS ET LES POMMES DE TERRE)**

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles.

#### **Mélanges en réservoir avec travail minimal ou nul du sol**

**9.5.1** On peut appliquer le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec 2,4-D (utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine)** pour le blé, le blé d'hiver, l'orge et le seigle avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau, "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

**9.5.2** On peut appliquer le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % avec bromoxynil (l'herbicide Pardner)** pour le blé, l'orge et l'avoine avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Consulter le tableau "**Suppression des mauvaises herbes annuelles avec le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

**9.5.3** On peut appliquer le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % et l'herbicide Pursuit™** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %** contrôle les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0)]. Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

**TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS,**

**LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.**

**NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.**

Pursuit est une marque déposée de la corporation de BASF.

**9.5.4** On peut appliquer le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %** avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé et sucré (la formulation d'amine seulement), le lin et les pois de champs (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % mélangé en réservoir**"(7.2) pour plus d'informations.

**9.5.5** On peut appliquer le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %** avec l'herbicide Buctril M pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, fétuque élevée, brome des prés, agropyre de rivage et le alpiste roseau avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus d'informations.

**9.5.6** On peut appliquer le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %** avec les formulation samine de MCPA pour les lentilles et les pois chiches avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec le **SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % mélangé en réservoir**" (7.2) pour plus de précisions.

## **9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES**

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

## **9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES**

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante pour le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges ai levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

## **9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES**

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera supprimée. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

## **9.9 SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE**

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la liniaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés non sensibles au glyphosate), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (incluant les variétés non sensibles au glyphosate) et des fourrages. NE PAS traiter les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR

L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 2,5 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 2,5 à 5,0 litres par hectare.

Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "**Guide pour la période d'application avant la récolte**" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

### 9.9.1 GUIDES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	GUIDES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.

<b>CULTURE(S)</b>	<b>% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN</b>	<b>GUIDES</b>
CANOLA (incluant les variétés non sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Gousses vont du vert au jaune; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des capsules sont brune.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brune.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses (15% du fond) les plus basses sont brunes et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% chute des feuilles d'origine.
SOYA (incluant les variétés non sensibles au glyphosate)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

### 9.9.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

#### À USAGE RESTREINT

#### APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

#### À UTILISER EN

**Manitoba, Saskatchewan, Alberta, dans la région de la rivière de la Paix et à l'intérieur de la Colombie-Britannique SEULEMENT.**

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**NATURE DES RESTRICTIONS** : Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet

applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

Lire les directions générales et les précautions concernant l'application aérienne (section 10.2.2).

1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).
2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne de l'herbicide.
4. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

### MODE D'EMPLOI

Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut être pulvérisé au moyen d'un matériel d'application aérienne pour assurer la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linéaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison. Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soya. **NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.**

Le traitement à le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR

L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % devrait être appliqué à une dose par hectare de 2,5 litres mélangé avec 20 à 50 litres d'eau propre au moyen d'un matériel d'application aérienne. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade de produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Le tableau « Directives pour la période d'application avant la récolte » (section 9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton et la pleine floraison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et au moins au stade du bouton jusqu'à la floraison pour de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

## 9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

### PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, à préparer le terrain avant la mise en terre, ou bien à appliquer en arrosage dirigé dans les plantations brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes:

#### FEUILLES

##### Caragana

*Caragana spp.*

##### Cerisier

*Prunus spp.*

##### Érable

*Acer spp.*

##### Frêne

#### CONIFÈRES

##### Épinette

*Picea spp.*

##### Genévrier

*Juniperus spp.*

##### If

*Taxus spp.*

##### Pin

*Pinus spp.*

##### Sapin

*Fraxinus spp.*  
**Oliviers de Russie**  
*Elaeagnus spp.*

**Ormes**  
*Ulmus spp.*

**Lilas**  
*Syringa spp.*

**Peuplier**  
*Populus spp.*

**Saule**  
*Salix spp.*

**Sorbier**  
*Sorbus spp.*

*Abies spp.*

**REMARQUE:** L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

## **9.11 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES**

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraises, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un pistolet ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). Consulter la section "**Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application**" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 35 litres de ce produit par hectare par année.

**PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ**

### ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

### SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	2,25 - 12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	<b>Mélange en réservoir</b> 2,25 – 12 + Simazine 2,0 –4,5 kg m.a./ha	-	1	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression durant la saison entière (pré-émergence).</li> <li>• Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux.</li> <li>• Se conformer aux restrictions les plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange.</li> <li>• NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement.</li> <li>• Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha d'herbicide Princep Nine-</li> </ul>

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
					T® ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex®. Simazine fluide
Raisins	2,25 - 12	14	3	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter.</li> <li>• Supprimer les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant l'application.</li> <li>• Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.</li> </ul>
Bleuets cultivés (en corymbe)	2,8 – 5,6	30	1	Chiendent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.</li> </ul>
Bleuets nains	Solution à 1-2% (application localisée)	Appliquer seulement lorsque les plants sont non en production	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en jet dirigé à mi-été lorsque les plants sont non en production.</li> <li>• Consulter section 9.3 pour les instructions des applications localisées.</li> </ul>
Avelines, Noisettes (plantations établies)	2,25 – 3,5	14	-	Annuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.</li> </ul>
Noix de Grenoble Châtaignes Noyer de Siebold	2,25 - 12	-	2	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée destructrice.</li> <li>• Diluer dans 200-300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne</li> </ul>

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
					dépassant pas 275 kPa.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer aussi par humectation en solution de 2% (Consulter la section “<b>Applicateurs à humectation</b>”, 9.12).</li> </ul>
Canneberges	Solution à 20% (1L de SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD D GLYPHOSATE 41 % + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (Consulter section 9.12).</li> </ul>
Fraises	Solution à 1-2% (application localisée)  Solution à 33% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (Consulter les sections 8.1 et 8.2).</li> <li>• Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</li> <li>• Consulter section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.</li> </ul>
Betteraves sucrières	Solution à 1-2% (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutas spp.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison.</li> <li>• Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</li> </ul>
Asperges	1,25 – 2,5	7	1	Ivraie semée à l'automne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperges.</li> </ul>

Simadex est une marque déposée de Bayer.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que AGX Pioneer Enterprise Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, AGX Pioneer Enterprise Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

## **MODE D'EMPLOI**

**TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.**

### **GINSENG NORD-AMÉRICAIN**

**Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement):** Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprimer les graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrites sur l'étiquette. Faire une application à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

**Jardins existants/établis:** Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 2,5 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. **NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.**

## **9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF**

### **APPLICATEURS À HUMECTATION**

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les raisins et les plantations de canneberges (atocas), myrtilles de buissonnet et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir de meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE.** Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient de meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1), pour le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

## REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoûlement sur la végétation non visée.**
- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**
- **Garder propres les surfaces humectantes.**

- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**
- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.**
- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**
- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influencer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**
- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoûlement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.**
- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur la suppression des mauvaises herbes. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.**
- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**
- **Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

**Appareils à rouleau** – Mélanger 0,5 à 1,0 litre de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 5 pourcent à 10 pourcent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

**Appareils à mèche ou autres** – Mélanger 1 litre de ce produit dans 2 litres d'eau pour préparer une solution à 33 pourcent.

## **10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES**

### **AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES**

**TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. N'APPLIQUEZ PAS PAR AIR SAUF POUR LES EMPRISES (SECTION 10.2.2).**

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnées sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, des pipelines, des routes, des lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emménagement et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entreposage; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

**REMARQUE:** Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

**10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC LE SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 %**

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC PISTOLET % SOLUTION	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU * (L/ha)		
<b>Herbes annuelles et à larges feuilles</b>	2,25–3,5	50 - 100	1	• Mauvaises herbes en pleine croissance.
<b>Mauvaises Herbes Vivaces</b>				• Mauvaises herbes en pleine croissance.
Chiendent	2,5 4,75-7,0	50 – 300	1 2	• Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensio-actif si le volume de l'eau dépasse 150 L (consulter section 8.2.2)
Chardon des champs	4,75-7,0	50 – 300	2	
(stade du bouton)		100-		

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC PISTOLET % SOLUTION	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU * (L/ha)		
Salicaire pourpre	6,0	300	1-2 (solution à 33% pour les appareils à humectation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux supérieur pour suppression à long terme et infestations graves.</li> <li>• Consulter section 10.2.3 pour instructions concernant la salicaire pourpre.</li> </ul>
Autres vivaces	7,0-12,0	300-600	2	
<b>Broussailles et arbres</b> Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine occidentale, saule	3,0-6,0	100-300	1 – 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'été jusqu'au début de l'automne (consulter la section 10.2).</li> </ul>
Érable, framboisier/ronce remarquable, aulne	6,0	100-300	2	
<b>Rénovation du gazon</b> Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5-12,0	100-300	1 - 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les mauvaises herbes vivaces, le taux supérieur de la gamme.</li> </ul>
<b>Les abords des chemins</b> (largeur de 1-2m à côté des chemins)	1) 0,75-1,0 + 1,25-2,5L l'herbicide	25 – 150	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter la section 7.1 pour les taux spécifiques des mauvaises herbes annuelles.</li> <li>• Pour les autres mélanges</li> </ul>

MAUVAISES HERBES	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		APPLICATION À VOLUME ÉLEVÉ AVEC PISTOLET % SOLUTION	
	TAUX* (L/ha)	VOL. D'EAU * (L/ha)		
Mauvaises herbes annuelles (consulter les sections des mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour les mauvaises herbes supprimées)	Vanquish ou <b>2) 0,75- 1,0 + 0,30L</b> l'herbicid e Vanquish + 1,2L 2,4-D amine 500			de 2,4-D régler les taux en conséquence.  • Ne pas appliquer à l'eau stagnante.
<b>Suppression résiduelle</b> (mauvaises herbes annuelles et vivaces) Le composant simazine de ce mélange en réservoir supprime avant la levée tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi supprimer après leur levée certaines mauvaises herbes annuelles.	2,5-12 + 4,0-9,0L Simadex Simazine Fluide	200- 400	-	• Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Seulement une application par année.  • Utiliser selon les instructions les plus restrictives de chaque étiquette.  • Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les taux en conséquence ex. 2,0 – 4,5 kg simazine/ha.

\* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1).

\*\* Les applications aériennes doivent être limitées au suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section "**Application aérienne**" (10.2.2).

Vanquish est une marque déposée de Syngenta Group Company.  
Simadex est une marque déposée de Bayer.

## **10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES**

### **APPLICATION FOLIAIRE**

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

**ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.**

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour tout désherbage subséquent, suivre un programme herbicide approuvé sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

### **10.2.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles**

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 1 pourcent à 2 pourcent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 6 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule\* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer.  
(\*Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

### **10.2.2 APPLICATION AÉRIENNE: Pour les emprises industrielles seulement**

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser les doses de 6 litres par hectare pour l'érable, l'aulne, le saule\* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. Employer les doses recommandées d'herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume de bouillie à l'intérieur des limites recommandées, afin de couvrir à fond. (\*Répression seulement)

### **10.2.3 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE**

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. Le SOLUTION HERBICIDE LIQUIDE VANGUARD GLYPHOSATE 41 % n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, consulter section 9.12.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire pourpre devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies

déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire pourpre. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

### **10.3 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES**

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12) pour plus de précisions.

### **10.4 GAZONS**

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la section "**Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles**" (10.1).

### **NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES PARTIES SOUTERRAINES DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.**

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué aux sections "**Suppression des Mauvaises herbes**" (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte on applique le produit après avoir sauté au moins une tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux parties souterraines de la plante. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux parties souterraines de la plante.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance parties souterraines de la plante qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

### **10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES**

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,5 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression total de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées:

<b>Aulne</b> <i>Alnus spp.</i>	<b>Érable*</b> <i>Acer spp.</i>
<b>Bouleau</b> <i>Betula spp.</i>	<b>Pin</b> <i>Pinus spp.</i>
<b>Cèdre</b> <i>Thuja spp.</i>	<b>Peuplier</b> <i>Populus spp.</i>
<b>Cerisier</b> <i>Prunus spp.</i>	<b>Pruche</b> <i>Tsuga spp.</i>
<b>Douglas Taxifolié</b> <i>Pseudotsuga spp.</i>	<b>Saule</b> <i>Salix spp.</i>

\* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable grandifolié.

## 10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe qui a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,5 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

PMRA Approved French Label  
Sub. No. 2025-2540, 2025-07-16

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section “**Applications par injection**” (10.5).